



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_182-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 32

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Objet : Observatoire de l'Habitat : mise en place

Rapporteur : Jérôme BAY

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération et du Plan Départemental de l'Habitat, le Département et la Communauté d'agglomération sont tenus de créer un observatoire de l'habitat. L'observatoire de l'habitat est une obligation réglementaire, confirmée par l'article L 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation qui précise que l'observatoire de l'habitat doit être mis en place au plus tard dans les trois ans suivants l'adoption du Programme Local de l'Habitat par l'EPCI compétent.

Au-delà d'une obligation réglementaire, l'observatoire de l'habitat est un outil indispensable à la mise en œuvre et au suivi de la politique Habitat menée par la Communauté d'agglomération et ses communes membres. Il doit permettre d'apporter l'aide à la décision aux élus, techniciens et partenaires ; éclairer sur les évolutions socio-démographiques et les enjeux observables en matière d'habitat et évaluer les politiques menées pour au besoin les réorienter ou les adapter aux évolutions.

Pour des raisons d'efficacité, les deux collectivités ont souhaité mutualiser les réflexions autour de cet outil. C'est ainsi, avec le soutien de l'État, qu'a été engagée en juin 2020, en groupement de commandes, une étude d'aide à l'émergence d'un observatoire départemental de l'habitat qui s'est finalisée en mars 2022.

L'étude de préfiguration a permis de définir un scénario d'organisation pour la mise en place d'un observatoire.

L'observatoire de l'habitat tel qu'envisagé repose sur un scénario à minima qui constitue le socle de base de l'outil et qui comprend :

- une cartographie interactive qui reposera sur l'outil développé par la cellule SIG de l'Agglomération du Puy-en-Velay ;
- l'organisation d'une journée de l'Habitat,
- une étude thématique par an,
- le suivi des indicateurs du PLH et du PDH afin d'évaluer les politiques publiques menées,
- un annuaire des acteurs.

L'objectif étant par la suite une montée en puissance de l'outil et de l'animation en incluant des publications trimestrielles, des partages d'expérience et de bonnes pratiques (visites de terrain, vidéos...) et un guide des dispositifs.

Pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'habitat, il a été identifié le besoin d'un chargé d'études et d'animation à hauteur d'un équivalent temps plein et d'un géomaticien à hauteur de 0,50 équivalent temps plein.

Le chargé d'études et d'animation sera recruté par le Département à temps complet et il sera mis à disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à hauteur d'un tiers d'équivalent temps plein pour l'observation du PLH. Le géomaticien sera un agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et il sera mis à disposition du Département à hauteur d'un tiers d'équivalent temps plein pour l'observatoire départemental.

La gouvernance de l'observatoire sera organisée autour d'un Comité de pilotage et un Comité technique.

Le comité de pilotage sera formé en composition restreinte des représentants de l'Agglomération du Puy-en-Velay, du Département au titre de la coordination avec le PDH et la volonté d'une politique Habitat partagée et du Préfet. Le comité technique sera composé des services représentant les membres du comité de pilotage auxquels pourront être associés en fonction des besoins et des thématiques traitées les partenaires principaux.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement, Habitat et Ruralité, Action sociale et Territoriale du 15/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la mise en place de l'observatoire de l'Habitat dont le fonctionnement sera assuré par un chargé d'études habitat et par un géomaticien dans le cadre de mises à disposition d'agents entre la Communauté d'agglomération et le Département de la Haute-Loire,
- APPROUVE la mise à disposition d'agents entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Département de la Haute-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte utile à la mise en place d l'observatoire et à solliciter les données auprès des différents fournisseurs et partenaires.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022